

L'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

DÉCOUVRE TON TALENT !

Rejoins le Campus des Métiers
et de l'Entreprise

Pôle de formation ultramoderne créé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Saint-Denis, le **CAMPUS** vous offrira les conditions optimales pour réussir votre projet professionnel. Facile d'accès par les transports en commun, le **CAMPUS** est situé face à l'université Paris XIII, à Bobigny.

Au **CAMPUS**, des **formateurs qualifiés** vous enseigneront non seulement des matières générales, les mathématiques par exemple ou le français, mais aussi tout ce qu'il faut savoir concrètement pour maîtriser votre futur métier. Vous travaillerez dans des locaux spacieux et lumineux, équipés des matériels issus des dernières évolutions technologiques.

En entreprise, vous pratiquerez votre métier avec un **maître d'apprentissage**. En lien étroit avec les responsables de votre formation au **CAMPUS**, il devra veiller à la bonne utilisation de votre **livret d'apprentissage**.

Vous serez ainsi directement **en contact avec le monde du travail** pour apprendre votre métier, conseillé par de vrais professionnels expérimentés, en entreprise comme au **CAMPUS**.

Pour vous, les avantages (et les obligations) d'un salarié

Dès le début de votre formation en alternance, vous serez considéré dans l'entreprise comme un véritable salarié. Vous aurez une fiche de paie et serez rémunéré en fonction de votre âge et de votre année d'études.

Un vrai salaire évolutif	16-17 ans	18-20 ans	21ans et plus
1 ^{ère} année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC
3 ^{ème} année	53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC

Comme tous les salariés, vous aurez droit à 5 semaines de vacances par an et vous bénéficierez de la protection sociale. Vous devrez respecter les horaires et le règlement intérieur de l'entreprise. Certains secteurs d'activité, notamment ceux du bâtiment et de la coiffure, accordent aux salariés des conditions plus favorables, en fonction des conventions collectives signées par les organisations professionnelles.

Pour vous, DES ATOUS PRÉCIEUX

Pour intégrer le « **CAMPUS** » dans les meilleures conditions, vous bénéficierez d'une information et d'un accompagnement adaptés :

- Entretiens individuels,
- Journées « Portes Ouvertes »,
- Informations collectives par métier,
- Ateliers d'aide à la recherche de maîtres d'apprentissage,
- « Mercredis de l'Apprentissage » organisés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Saint-Denis.

Quelques étapes clés :

